

---

Le 15 juin 2020

## CONGÉS ANNUELS ANNULÉS ENTRE LE 22 MARS ET LE 30 MAI 2020

En raison de la crise de la COVID-19, des membres à plein temps et à temps partiel de l'unité urbaine ont décidé d'annuler des congés annuels inscrits au calendrier entre le 22 mars et le 30 mai 2020. Par conséquent, de nombreux membres ont maintenant des crédits de congé annuel qui ne sont pas inscrits au calendrier de 2020-2021.

Nous avons tenu des réunions de consultation avec Postes Canada pour discuter du traitement des congés annuels annulés. Le STTP et l'employeur ont convenu d'un **processus exceptionnel et ponctuel**.

En juin 2020, Postes Canada communiquera avec les employées et employés à plein temps et à temps partiel qui ont annulé leur congé annuel prévu entre le 22 mars et le 30 mai et leur proposera les trois (3) options suivantes.

### OPTION 1 : FIXER UNE NOUVELLE DATE PENDANT L'ANNÉE EN COURS POUR LES CONGÉS ANNUELS ANNULÉS

Lorsque le nombre d'employées et employés souhaitant se prévaloir de l'option n° 1 aura été déterminé, ces employées et employés seront en mesure de participer à une ronde de mise au choix en fonction de leur ancienneté et visant les semaines libres et/ou bloquées dans la dernière colonne du calendrier des congés annuels.

- Pour le groupe 1 de l'unité urbaine, la période de décembre 2020 demeurera bloquée.
- Pour les groupes 1, 3 et 4, la clause 19.14 s'appliquera.

De plus, si le nombre d'employées et employés souhaitant se prévaloir de l'option n° 1 excède le nombre de blocs de congés annuels disponibles, des blocs additionnels seront créés dans la mesure où les exigences opérationnelles le permettent, à l'exception de la période du 28 novembre 2020 au 13 février 2021.

### OPTION 2 : REPORTER À L'ANNÉE PROCHAINE LES CONGÉS ANNUELS ANNULÉS

Les employées et employés qui choisissent de ne pas inscrire au calendrier de l'année en cours leurs congés annuels qui ont été annulés pourront les reporter, en totalité ou en partie, à l'année prochaine. Postes Canada ajoutera au calendrier des congés annuels de 2021-2022 le nombre de semaines de congé annuel qui auront été reportées afin de calculer le nombre de colonnes (blocs) nécessaires. Les congés annuels reportés seront mis au choix après la mise au choix régulière.

.../2



### OPTION 3 : RECEVOIR LE PAIEMENT DES CONGÉS ANNUELS ANNULÉS

Les employées et employés qui choisissent de ne pas mettre au choix, sur le calendrier de l'année en cours, une partie ou la totalité de leurs congés annuels annulés et de ne pas non plus les reporter au calendrier de 2021-2022 auront la possibilité de se les faire payer.

Employées et employés à plein temps – Au début de 2021, Postes Canada vous enverra une lettre vous informant de la marche à suivre pour demander le paiement de vos congés annuels annulés.

Employées et employés à temps partiel – En juin 2021, l'employeur fera le rapprochement entre les deux calendriers (2020-2021 et 2021-2022). Les congés annuels que vous n'aurez pas utilisés vous seront payés.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre section locale et/ou votre bureau régional. De plus, si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec la section des griefs du bureau national du STTP ou avec moi-même.

Solidarité,



Alvaro De La Cruz  
Permanent syndical suppléant  
Griefs et arbitrage  
Courriel: [adelacruz@cupw-sttp.org](mailto:adelacruz@cupw-sttp.org)

2019-2023 / Bulletin n° 142  
*/vm-sepb 225//glmfp/scfp1979*

